

<https://ricochets.cc/Appel-a-dons-Aidez-nous-a-agir-en-2025-8077.html>



Appel à dons - Aidez-nous à agir en 2025)

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 23 décembre 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



Plus que quelques jours pour nous aider en 2024

Depuis maintenant 7 ans, notre association Voies Libres Drôme agit avec et pour les personnes en migration, notamment au sein de la maison d'Elisa, à Vercheny, maison d'accueil que l'association a achetée il y a un an et qui accueille aujourd'hui 9 personnes dont 1 enfant.

Nous lançons par ce mail un appel à don financier pour notre association afin qu'on puisse continuer nos actions, qu'il s'agisse :

de pouvoir accueillir de nouvelles personnes dans les 3 chambres encore libres. de payer les charges de la maison qui sont d'environ 500 euros/mois de payer les déplacements des habitant.e.s dans le cadre de leurs démarches juridiques, administratives... Cela représente environ 100 euros/mois d'assurer l'entretien et les travaux de la maison. Environ 100 euros/mois d'accompagner financièrement différentes personnes accueillies pour leur besoin, environ 500 euros/mois

Comment faire votre don ?

Concrètement, vous pouvez [adhérer à l'association à prix libre](#) ou [faire un don sur notre page Hello asso.](#)

Ce don peut être ponctuel ou encore mieux, régulier afin de nous permettre d'avoir une visibilité sur nos capacités d'accompagnement. Notre objectif est de pouvoir payer les charges mensuelles de l'association qui sont d'environ 1200 euros/mois

Vous pouvez aussi nous envoyer vos dons au siège de l'association, 50 rue de la gare à Saillans (26340)

Enfin, vous pouvez directement faire un virement sur notre compte. IBAN : FR42 2004 1010 0718 0444 4A03 812 - BIC PSSTFRPPLYO

Vos dons sont défiscalisés à 66 % !

Voies Libres Drôme est une association reconnue d'intérêt général.

A ce titre, en faisant un don à l'association vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts sur le revenu de 66%, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, si vous donnez 100 Euros, cela revient à 34 Euros après déduction fiscale !

Si vous êtes un organisme ou une entreprise

Appel à dons - Aidez-nous à agir en 2025)

L'ensemble des versements à notre association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 Euros ou 5 0 (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Association Voies Libres Drôme
50 rue de la gare 26340 Saillans
voies_libres_drôme chez riseup.net
<https://voieslibresdrome.wordpress.com/>